

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

plaçant M. FELIHO Florentin, Magistrat,
en disponibilité.MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

ANNEE - 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret n°582/PR du 31 Décembre 1966 portant formation du Gouvernement;

VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966 fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents;

VU la loi n°59-21 du 31 Août 1959 portant Statut de la Fonction Publique et le décret d'application n°59-218 du 15 Décembre 1959;

VU les Décrets n°59/PR-MJL du 11 Septembre 1965, 83/PR-MJL du 14 Octobre 1965 et 409/PR-MJL du 2 Novembre 1966 portant respectivement intégration de M. FELIHO Florentin dans le Corps de la Magistrature et nomination au poste de Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou;

VU la demande de l'intéressé en date du 31 Décembre 1966;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;

Le Conseil des Ministres entendu,

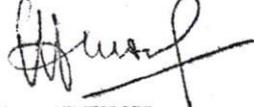
D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. FELIHO Florentin, Magistrat du 3ème grade, 3è échelon, Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou est, sur sa demande et pour convenances personnelles, mis en disponibilité pour six mois à compter du 1er Février 1967.

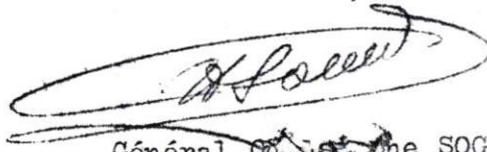
ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Finances et des Affaires Economiques sont, chacun en ce qui le concerne, chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République du Dahomey.--

Par le Président de la République

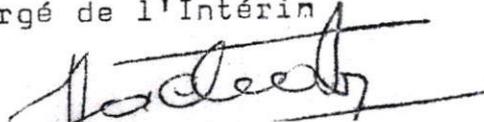
Fait à COTONOU, le 3 Mars 1967

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA
JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

G. GBENOU -



Général de Division SOGLO -

Pr. LE MINISTRE DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES absentVU :
LE CONTROLEUR FINANCIERLe Ministre de la Fonction Publique
et du Travail, Chargé de l'IntérimAmpliations : PR 4 - MJL 4 - DGJL 4 - Intéressé 1
DB-CF-DC-Solde-DI 5 - Trésor 4 - SGG 4 - IAA 1 - CS 6
Ministères 8 - Gde.Chanc. 1 - JORD 1 - Cour d'Appel de
Cotonou 2 - JORD 1 -